



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010692

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/01/2025 13H32 C:025201 I:39760
V/REF : 992087
V/Email reçu le Jeudi 09/01/2025 a 13H32

SEMCODA
Agence de Bourggoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 06787
IMMEUBLE : J-C RACCURT -6787
49, RUE JEAN CLAUDE RACCURT
.
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 22 Janvier 2025

Référence Marché: M_230209001-1

LOCALISATION : ALLEE N49 RACCURT - LOGEMENT DE M ET MME ZEGHLI AU 3EME ETAGE - TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE EN ETAT GACHE ELECTRIQUE DE LA PORTE HALL ENTREE
Donneur d'ordre : M. A.K YOBOUET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/01 A 13H00 :
INTERVENTION A PARTIR PORTE HALL ENTREE
TENTATIVE DE REMISE EN ETAT GACHE ELECTRIQUE - SANS SUCCES
- GACHE ELECTRIQUE HORS SERVICE
DEPOSE ET REMPLACEMENT GACHE ELECTRIQUE
REGLAGE ET AJUSTEMENT PORTE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 15/01/25 a 16H26 _ Envo i (CR/AB)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 01	2	51,15		51,15
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	51,15		51,15



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010692

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	102,30
T.V.A. a 10,00%	10,23
TOTAL T.T.C.En EURO	112,53

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.